

Alain Amédro, vice-président du conseil régional d'Île-de-France

« Des sites fédérateurs où la géographie rejoint la photographie »

Ancien adjoint au maire d'Aulnay-sous-Bois – ville 4 Fleurs de la Seine-Saint-Denis –, Alain Amédro livre sa vision d'élus écologiste, mais aussi d'historien géographe spécialisé en urbanisme.



PHOTO: ÎLE-DE-FRANCE

Comment résumeriez-vous la politique paysagère de la région Île-de-France?

Elle ne s'applique pas seulement aux sites d'exception, mais aussi au cadre de vie quotidien des Franciliens. Le schéma directeur [Sdrif] et la vision prospective Île-de-France 2030 en constituent le socle, au service des deux sens du mot « culture » : l'action de cultiver les esprits autant que celle de cultiver la terre doivent continuer à s'épanouir, y compris en temps de crise. La mise en œuvre de cette politique s'appuie sur l'Agence des espaces verts, qui acquiert des terrains, à la fois pour leur valeur paysagère et pour la préservation des milieux sensibles.

Considérez-vous l'Agence foncière et technique de la région parisienne [AFTRP] comme l'outil adapté à l'aménagement paysager du Grand Paris?

Le processus de transformation de cet établissement en Grand Paris Aménagement, annoncé par le Premier ministre, n'a pas encore abouti. Oui, l'AFTRP fait partie des outils d'aménagement importants, à côté de l'établissement public foncier et de la Safer [société d'aménagement foncier et d'établissement rural] d'Île-de-France. Mais, là où cette agence n'intervient pas – ce qui est majoritairement le cas –, le même document – le schéma directeur – s'applique, avec la même volonté.

Comment favoriser l'identification des atouts paysagers de la région?

Les parcs naturels régionaux, qui composent la ceinture verte, ont inscrit le paysage au cœur de leur charte. Pour exemple, la mise en valeur des coteaux de la Seine et de ses affluents peut créer des points de repère fédérateurs, où la géographie et la photographie se rejoignent. Plusieurs sites remarquables – je pense à Romainville ou à Clichy-Montfermeil – offrent aussi un champ de vision de la diversité du territoire, sur une échelle qui gomme les distances.

Ce repérage peut-il aussi s'appuyer sur les infrastructures de transport?

J'y travaille avec mon collègue Pierre Serne, chargé des transports à la région, en particulier pour effacer la barrière du périphérique en systématisant l'association du vélo aux projets de tramway ou de bus. Ou dans le cadre de la charte d'accompagnement du prolongement de la ligne 11 de métro, à l'est de Paris, qui illustre le lien que nous établissons entre paysage et transport. L'urbaniste David Mangin et l'Atelier international du Grand Paris [AIGP] nous ont aidés à repenser les autoroutes franciliennes par la mise en valeur des délaissés, en complément des limitations de vitesse qui constituent aussi une mesure paysagère.

Votre projet d'observatoire du patrimoine industriel s'inscrit-il également dans une vision paysagère?

Oui, le paysage réunit le végétal et la mémoire, notamment industrielle. À titre personnel, je lie dans ce projet mon parcours d'historien et de géographe devenu urbaniste. La mémoire peut stimuler la création de l'architecte d'aujourd'hui, comme l'a montré l'exemple des Grands Moulins de Pantin, symbole d'une double continuité entre hier et aujourd'hui, et entre Paris et la banlieue. Avec l'appui de l'observatoire qui associera l'institut d'aménagement et d'urbanisme [IAU d'Île-de-France] et le service du patrimoine de la région, d'autres sites pourront reproduire cette démarche.

Itinéraire

- 1968 : naissance à Nancy
- 1994-2001 : enseignant certifié de collège à Villepinte
- 2001-2008 : chargé de mission transport au département de Seine-Saint-Denis
- 2006-2010 : président de la commission des investissements et du contrat de projets du syndicat des transports d'Île-de-France
- 2008-2010 : adjoint au maire d'Aulnay-sous-Bois, chargé de l'urbanisme et des espaces verts
- Depuis 2010 : vice-président de la région Île-de-France en charge de l'aménagement du territoire

destructrice pour faire enfin la démonstration d'une maintenance agricole et horticole dans les conditions biotiques qui protègent non seulement l'environnement mais aussi les humains; limiter l'imperméabilisation des sols – voiries, bâtiments – aux marges du territoire, et éviter la diffusion hasardeuse des projets immobiliers; protéger tous les espaces en déprise servant d'accueil à une

diversité chassée de partout ailleurs, comme on peut le voir – pour combien de temps? – sur l'axe historique, au-delà de l'Arche à Nanterre; accéder ainsi au statut de trésor biologique urbain et faire de cet ensemble – le Paris élargi – un exemple de gestion écologique pour demain. Sur ce plan, tout reste à faire! On préfère installer des stades et des tours, des usines et des lotissements sur les terres garde-

manger qui, désormais, s'effacent du territoire. Mais, au cas où les grands responsables des grands projets du Grand Paris viendraient à prendre conscience d'une urgence de changement pour passer de ce qui détruit à ce qui construit, alors le rôle de l'"environnementélu", subitement, prendrait sens. Le responsable de l'environnement – terme pourtant si mal choisi, qui nous tient à distance de

la nature au lieu de nous en rapprocher – accéderait à une mission respectable. Il ne serait pas "directeur de la nature" comme cela peut se voir dans certaines communautés urbaines, mais révélateur d'un état de fait par lequel il est dit que rien ne peut advenir hors du maintien des conditions de vie. De pantin dont on se moque, il deviendrait celui par qui tout commence. »